## C.C.A.S. DE SOLLIES-VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En exercice: 9

Présents : 6 Votants : 6

\_

OBJET:

**Budget Primitif 2024** 

N° 4/2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le 11 avril à 18h00

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Solliès-Ville, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

<u>Présents</u>: Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame Marie-Christine VIVES, Madame RUSSEL Delphine, Madame HUGON Evelyne

Absent(s) excusé(s):

<u>Absentes</u>: Madame ADROVER Isabelle, Madame COURAND Annie, Madame GUILLAUME-JAUVAT Martine

Mme FOUASSE Bénédicte, Adjointe déléguée aux affaires sociales et scolaires donne lecture aux membres du CCAS du budget primitif 2024.

Après délibération, le Conseil d'Administration à l'unanimité adopte le budget primitif 2024 qui est équilibré en section de fonctionnement à 17 315,75 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Solliès-Ville, les jour, mois et an susdits.

Le Président, Nicolas GERARDIN

Certifié exécutoire, Compte tenu :

- de la transmission en Préfecture, le 1 2 AVR. 2024

- de la publication, le 1 2 AVR. 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 9 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : VOTES:

Pour: Contre:

Abstentions:

Date de convocation: 26/03/2024

Présenté par Le Le Président (1), A Solliès-Ville, le 11/04/2024



Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire A Solliès-Ville, le 11/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

Thunte
thiente thiente
hovan
f h sente
A

Certifié exécutoire par Le Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Solliès-Ville, le

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

